

SÉANCE
D'AJOURNEMENT

De la séance du 19 janvier 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 25 janvier 2022 à 13 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par vidéoconférence les conseillers suivants : Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard et Stéphane Amireault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison des conditions sanitaires.

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

28-01-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de l'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 2.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro E-011 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 100 000 \$
- 2.3 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt numéro E-010 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de réfection de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Joseph et de l'Hôtel-de-Ville
- 3.1 Résolution communiquant à la MRC de L'Assomption l'adhésion au plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- 4.1 Lettre de mission pour un audit de conformité pour la transmission du rapport financier

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 057 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 057 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement détermine les taux de taxation foncière ainsi que la tarification de certains services de la Ville de L'Épiphanie. Il régit également les dates de paiement et la marche à suivre pour récupérer les comptes impayés.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 057 sera présenté pour adoption.

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro E-011 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 100 000 \$

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet du Règlement numéro E-011 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 100 000 \$.

Le projet de règlement a pour but d'autoriser un emprunt pour la réfection du Centre communautaire Guy-Melançon et du chalet du parc Goyette ainsi que l'acquisition de biens immeubles pour la création ou l'agrandissement d'accès à la rivière, la création ou l'agrandissement de stationnement au centre-ville et l'acquisition de bâtiments patrimoniaux pour un montant total de 1 100 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme maximal	Montant maximal
Réfection de bâtiments	20 ans	300 000 \$
Acquisitions de biens immeubles	20 ans	800 000 \$

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro E-011 sera présenté pour adoption.

Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt numéro E-010 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de réfection de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Joseph et de l'Hôtel-de-Ville

La greffière dépose le certificat notifiant que 3 961 personnes étaient habiles à voter et que 407 demandes de tenue de référendum auraient été nécessaires pour la tenue d'un scrutin. Aucune personne n'a fait parvenir à la greffière une demande de scrutin référendaire, le Règlement numéro E-010 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

29-01-2022

Résolution communiquant à la MRC de L'Assomption l'adhésion au plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est actuellement incluse dans le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie et la Communauté Métropolitaine de Montréal doivent remettre leur plan de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des autres villes de la MRC de L'Assomption font partie de la Communauté Métropolitaine de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie désire communiquer à la MRC de L'Assomption son accord au renouvellement de l'adhésion au plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

- Lettre de mission pour un audit de conformité pour la transmission du rapport financier en provenance de la Commission municipale en date du 21 janvier 2022

Période de questions du public

En l'absence du public, la greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

30-01-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 13 h 30.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière